

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

25 OCTOBRE 2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À ASSURER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ ENTRE TOUS LES
ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES FACE À L'APPRENTISSAGE DES LANGUES
MODERNES ET À MENER UNE ÉTUDE SUR LA SITUATION ACTUELLE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS.

DÉPOSÉE PAR **MM. JEAN-LUC CRUCKE, PIERRE-YVES JEHOLET ET
LAURENT HENQUET ET MME FRANÇOISE BERTIEAUX.**

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, nul ne peut encore passer outre l'importance et la nécessité, pour un jeune diplômé de l'Enseignement supérieur, d'acquérir un solide bagage linguistique afin de se lancer avec fruit sur le marché de l'emploi.

Si certains établissements du supérieur peuvent se targuer d'offrir des outils fonctionnels en matière de pédagogie des langues, si d'autres organisent des unités d'apprentissage en langues étrangères ou une évaluation certificative de leurs connaissances des langues modernes, force est de constater que des inégalités croissantes se dessinent entre étudiants au sortir de leur formation. Non seulement des différences se présentent entre universités ou facultés qui semblent faire de ces formations multilingues un véritable outil de marketing, mais un fossé semble s'être creusé entre les universités, ayant toutes pris des mesures pour pallier ce besoin, et les établissements supérieurs non universitaires qui présentent parfois de sérieuses lacunes en ce domaine. De plus, il n'existe, à ce jour, aucune étude globale et précise sur l'enseignement et l'acquisition des langues modernes dans l'Enseignement supérieur (universitaire et non universitaire) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La présente proposition de résolution vise à sensibiliser le gouvernement aux dernières observations faites en la matière par les professionnels et à proposer d'instituer un cadre décretaal précisant que la formation du cursus, tant universitaire que non universitaire, ne se limite pas à une formation professionnelle et académique, mais qu'elle va au-delà, notamment par l'acquisition et la connaissance d'une (ou de plusieurs) langue(s) moderne(s).

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ASSURER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ ENTRE TOUS LES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES FACE À L'APPRENTISSAGE DES LANGUES MODERNES ET À MENER UNE ÉTUDE SUR LA SITUATION ACTUELLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	5

DÉVELOPPEMENTS

« L'école, au lieu de réduire les inégalités, les renforce. On sort de l'école un peu moins égaux qu'en y entrant. C'est aberrant ! ». C'est par ces mots, largement relayés dans la presse à la fin du mois de septembre 2016, que Rudy Demotte, Ministre-Président de la Communauté française, s'offusquait des différences sociales marquantes et grandissantes qui se dessinent parmi les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On ne peut que lui donner raison. Dans sa thèse de doctorat défendue en 2011, Dany Etienne va dans le même sens : les étudiants abordent l'enseignement supérieur avec des connaissances en langues bien souvent inégalitaires. Ces constats s'étendent, bien malgré eux, aux étudiants du supérieur fréquentant nos établissements universitaires et, surtout, non universitaires. S'ils n'ont pas pallié à temps à leurs lacunes, souvent de manière volontaire, les étudiants se trouvent piégés par un marché de l'emploi de plus en plus exigeant.

Premièrement, il n'existe pas, aujourd'hui, de descriptif exhaustif rendant compte de l'acquisition et du niveau linguistique des étudiants, tant diplômés du supérieur universitaire que non universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme le soulignent Christiane Blondin et Florent Chenu, chercheurs à l'Université de Liège, dans une étude de 2013 subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, « dans notre Fédération, la situation semble extrêmement variable selon l'institution et selon l'orientation d'études choisie : dans certaines facultés, un certain niveau d'anglais est requis et, parfois, une partie des cours est dispensée dans une langue étrangère, habituellement l'anglais. En dehors des études spécifiquement orientées vers les langues ou préparant à des professions où elles sont jugées indispensables (économie, hôtellerie, tourisme, etc.) la poursuite de l'apprentissage de langues autres que l'anglais est généralement possible, mais repose sur des initiatives individuelles et ne fait pas partie du curriculum. »

Au même titre, et comme l'a souligné en Commission le Ministre Marcourt le 28 septembre 2016, il n'existerait à ce jour aucune étude permettant de montrer que les cursus en anglais renforcent l'attractivité des universités, donc leur compétitivité, même si de nombreuses facultés semblent utiliser cet argument pour attirer les élèves et grossir leurs chiffres d'inscriptions.

Or, force est de constater, comme l'illustre un dossier dédié aux langues et à l'apprentissage des langues dans *Le Vif/L'Express* d'août dernier que « si les universités ont (enfin) mis l'accent sur l'apprentissage des langues (...) les hautes écoles, elles, sont à la traîne ». D'une manière générale,

les milieux universitaires ont réagi de manière dynamique au processus de Bologne : depuis les années 2000, tous ont mis en place des programmes intensifs d'apprentissage des langues, en commençant par l'anglais et le néerlandais, puis en y ajoutant une dizaine de langues modernes parmi les plus populaires. Ceux-ci sont agrémentés d'outils et d'objectifs propres à chaque université. A titre comparatif et exemplatif, l'ULB a mis en place le Plan Langues afin que les étudiants de toutes les facultés puissent apprendre au minimum une deuxième langue. A l'UCL, l'objectif est d'amener l'étudiant au niveau B2 du CECRL en fin de bachelier. L'ULg impose l'apprentissage d'au moins une langue étrangère dans le bachelier. En outre, plusieurs facultés (plus particulièrement celles des sciences, sciences appliquées, médecine, etc.) imposent l'approfondissement de l'anglais comme langue dite de « spécialité », alors que d'autres filières l'accompagnent d'une seconde langue nationale. Les universités ont mis en place des départements délégués à l'apprentissage des langues autour de stages intensifs, de cours du jour ou du soir ou encore d'années préparatoires.

Si certaines disciplines se prêtent davantage à l'usage de l'anglais, comme notamment le domaine des sciences exactes (la majorité des doctorats en Fédération Wallonie-Bruxelles sont d'ailleurs réalisés dans cette langue), il est à souligner que de nombreuses entreprises internationales comme nationales utilisent à présent l'anglais comme langue véhiculaire. C'est le cas de 90% des entreprises liées à l'Union européenne et au monde de l'édition et des médias sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Sans compter que le domaine des services aux personnes, tant public que privé, requiert une connaissance accrue de l'anglais (face à un public toujours plus international) et du néerlandais (notamment dans le milieu hospitalier). Compter un personnel trilingue n'est plus une plus-value, mais une véritable nécessité. Ce constat est par ailleurs largement partagé par le milieu de l'interim qui bute souvent sur une méconnaissance linguistique de la part des jeunes diplômés qui, trop souvent, sortent des études en étant unilingues ; et même relayé par le Président de l'Union wallonne des entreprises qui conseillait aux jeunes, dans les colonnes de *l'Echo* en juillet 2015, de développer leurs capacités de communication dans les autres langues. Il perçoit en outre la maîtrise de plusieurs langues étrangères comme une condition « nécessaire ».

Les décrets du 31 mars 2004 et du 7 novembre 2013 ont pourtant concrétisé ces demandes du terrain en autorisant un quota maximal de 20% (augmenté à 25%) de langues en bachelier et de

50 % (resté inchangé) en master dans les établissements d'enseignement supérieur, avec la possibilité d'obtenir une dérogation pour organiser un master dans une autre langue que celle de l'enseignement.

Malheureusement, les Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des Arts ne semblent pas toutes en mesure d'adapter ces opportunités dans leurs filières, sans doute en grande partie faute de moyens budgétaires et financiers. Sans parler de la situation de l'enseignement supérieur de promotion sociale. Notons pourtant que notre Fédération dispose du même nombre d'étudiants en Haute École qu'en cursus universitaire (environ 80 000 étudiants, répartis dans 19 hautes écoles, contre les mêmes chiffres parmi nos 6 universités, à majorer des 10 000 étudiants inscrits dans nos 16 écoles supérieures des Arts). Dans une étude réalisée par Philippe Anckaert (Haute Ecole Francisco Ferrer) et Dany Etienne (UCL), sur 700 possibilités de formation, seules 51 % des formations de type supérieur non universitaire proposent des cours de langues et 11 % des cours de néerlandais, langue pourtant indispensable dans une filière comme le paramédical (quelques 2 % des écoles supérieures l'imposeraient). Ces chiffres de 2009 sont les plus récents dont nous disposons. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la situation entre étudiants du supérieur universitaire et non-universitaire est souvent inégale et inéquitable.

En conséquence, les étudiants se retrouvent livrés à eux-mêmes, et n'ont d'autre choix que d'apprendre les langues par eux-mêmes, par le biais de la promotion sociale, du Forem ou encore d'écoles de langues privés. Ainsi, plus de 30 000 étudiants seraient inscrits à des cours de langue en promotion sociale.

Pourtant, nous connaissons la nécessité pour nos élèves de s'adapter à un environnement de plus en plus mondialisé. Aujourd'hui, le marché de l'emploi se montre toujours plus compétitif, notamment avec l'arrivée massive dans nos régions d'une main d'œuvre étrangère, jeune, qualifiée et souvent multilingue ; c'est d'ailleurs une des richesses de la mobilité européenne. Nos jeunes professionnels se doivent donc d'être à la hauteur, ceci également pour éviter le phénomène grandissant de la fuite des cerveaux (*brain drain*).

Pour les raisons et constats évoqués ci-dessus, nous souhaitons sensibiliser l'ensemble du Gouvernement, et en particulier les Ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à ces données et constats. Il nous semble important de procéder à une évaluation et à une étude globale de la situation de l'enseignement des langues dans nos établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'à réfléchir à la mise en place d'outils plus efficaces voire contraignants afin d'augmenter nos résultats en langues au sortir du supérieur.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À ASSURER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ ENTRE TOUS LES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES FACE À L'APPRENTISSAGE DES LANGUES MODERNES ET À MENER UNE ÉTUDE SUR LA SITUATION ACTUELLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Le Parlement de la Communauté française,

- vu la politique de multilinguisme de l'Union Européenne poursuivant deux objectifs essentiels, à savoir la protection de la grande diversité linguistique de l'Europe et l'encouragement de l'apprentissage des langues ;
- vu les conclusions du Conseil européen de Barcelone de mars 2002 ayant fixé comme objectif pour tous les citoyens européens l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge ;
- vu la Communication de la Commission intitulée « Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun » COM(2008)566 du 18 septembre 2008 encourageant l'enseignement et l'apprentissage de toutes les langues de l'UE à l'étranger ;
- vu la résolution 2008/C 320/01 du Conseil relative à une « Stratégie européenne en faveur du multilinguisme » ;
- vu les conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique « Education et Formation 2020 » pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation du 12 mai 2009 ;
- vu l'article 75 du « Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » du 07 novembre 2013, déterminant les critères d'utilisation des langues modernes dans certaines activités d'apprentissage en volume horaire ;
- vu les possibles dérogations à l'article 75 dudit décret ;
- vu la volonté du Gouvernement wallon d'implémenter une véritable politique du multilinguisme, notamment par le renouvellement et la multiplication des bourses d'immersion du Plan Marshall 4.0. à destination des rhétoriciens, demandeurs d'emploi et étudiants en alternance ;
- vu le manque de données chiffrées objectives concernant le niveau de connaissance des langues modernes de nos étudiants à l'entrée

et au sortir des établissements d'enseignement supérieur ;

- vu que les divergences entre les établissements d'enseignement supérieur universitaire et non universitaire en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues étrangères est un vecteur d'inégalité pour l'étudiant ;
- vu que les outils existants en matière linguistique ne sont que très peu utilisés par nos étudiants ;
- vu que ces outils ne sont que facultatifs et dès lors délaissés par de nombreux étudiants ;
- vu l'atout majeur que représente, sur le marché de l'emploi, la connaissance d'une, deux ou plusieurs langues étrangères ;
- vu la nécessité de gommer les inégalités produites parfois par l'enseignement supérieur entre les filières universitaires et non universitaires en ce domaine.

Demande au Gouvernement de la Communauté française :

- de répertorier et de comptabiliser, de manière chiffrée et objective, les établissements de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaires proposant des unités et activités pédagogiques en langue étrangère, ainsi que le volume horaire et de crédits pour chaque formation et leur répartition par bloc ;
- de procéder à une évaluation et à une étude globale de la situation du niveau de connaissance en langues étrangères de nos étudiants de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ;
- de réaliser une synthèse des expériences, pédagogies et bonnes pratiques menées et développées dans l'enseignement supérieur par d'autres pays européens ;
- de réfléchir à une sensibilisation accrue et plus efficace de nos étudiants afin de les amener à utiliser les outils mis à leur disposition par les établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils soient plus compétitifs à l'heure de chercher un emploi et répondent aux exigences du

marché de l'emploi ;

- de réfléchir à la mise en place d'un dispositif décretaal contraignant afin de garantir une meilleure connaissance des langues étrangères par nos étudiants en fin de cursus, sans oublier les établissements supérieurs non universitaires ;
- de réfléchir à la mise en place d'un dispositif décretaal afin de garantir davantage d'équité entre les différents établissements supérieurs universitaires et non universitaires en matière d'apprentissage des langues étrangères et d'accès à des cours de langues ou des activités d'apprentissage en langues étrangères ;
- de réfléchir à tout type de collaboration entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur afin d'aboutir à une meilleure connaissance des langues au moment d'entamer leur cursus supérieur, et à ajouter ces réflexions aux travaux du Pacte d'Excellence.

Jean-Luc CRUCKE

Pierre-Yves JEHOLET

Laurent HENQUET

Françoise BERTIEAUX